



*Assemblée du conseil d'administration*

*Tenue le 27 février 2023*

*Chez Lucie Sauvé*

*Étaient présents : Marc Bouisset, Eléna Cocco, Chantale Gamache, Michel Pichet  
et Lucie Sauvé.*

*Absence motivée : Lise Beauchemin.*

#### *Ordre du jour*

- 1. Adoption de l'ordre du jour*
- 2. Adoption du procès-verbal du 1er février 2023 (ok)*
- 3. Préparation de l'assemblée générale /poste, etc.*
- 4. Retour sur la lettre de réponse au Maire (pas de réaction)*
- 5. Relations avec la Municipalité dans le dossier de l'accréditation de l'Association.*
- 6. Le développement immobilier*
- 7. Levée de l'assemblée*

#### *Procès-verbal*

- 1 L'ordre du jour est accepté sur une proposition de Lucie Sauvé.*
- 2 Le procès-verbal de l'assemblée du 1er février est adopté sur une proposition de Marc Bouisset.*
- 3 Préparation de l'assemblée générale 2023 (31 mars 2023)*
  - 3.1 L'ordre du jour sera le suivant :*
    - 3.1.1 Prise des présences*
    - 3.1.2 Adoption de l'ordre du jour*
    - 3.1.3 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 30 mars 2022*
    - 3.1.4 Rapport des activités de 2022*

- 3.1.5 *Rapport financier 2022*
- 3.1.6 *Nomination d'un lecteur des états financiers 2023*
- 3.1.7 *Modification au point 10 du règlement général de l'Association*
- 3.1.8 *Élections d'administrateurs : Les deux postes en jeu et renouvelables sont ceux de Lise Beauchemin et de Michel Pichet.*
- 3.1.9 *Projets pour l'année en cours*
- 3.1.10 *Visionnement d'une partie de l'enregistrement de l'assemblée de consultation de la Ville de Beloeil à propos du projet de développement immobilier.*
- 3.1.11 *Questions citoyennes.*
- 3.1.12 *Levée de l'assemblée.*
- 3.2 *Marc Bouisset et Michel Pichet se chargeront des préparatifs matériels : projecteur, écran, diaporama, cafetière, etc., Chantale Gamache se chargera de l'approvisionnement en hors d'œuvres et en café décaféiné.*
- 3.3 *Michel Pichet communiquera avec André Forget pour l'approbation des états financiers 2022.*

#### *4 Retour sur la lettre de réponse au courriel du Maire :*

*En janvier, le Maire avait, sans donner de précisions, manifesté sa désapprobation face à certains propos émis lors de l'envoi aux abonnés du compte-rendu citoyen de l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier et demandé de ne plus comparer la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu à des municipalités plus importantes. Dans notre réponse, nous avons demandé à quels propos précisément il faisait allusion et nous lui avons souligné que nous n'avions pas « comparé » notre municipalité à d'autres mais plutôt signalé une tendance urbanistique qui se dessinait et avons suggéré à notre Municipalité de s'y inscrire au sujet du projet de développement immobilier qui s'annonce chez nous. Le Maire n'a donné aucune réponse à notre lettre.*

#### *5 Relations avec la Municipalité dans le dossier du renouvellement de notre accréditation annuelle.*

- 5.1 *La Municipalité a remis en question notre accréditation annuelle au motif que nous n'avions pas de liste de membres et que nos abonnés ne pouvaient être considérés comme des membres. Dans le but d'être « équitable » envers tous les organismes, elle a fait analyser son règlement sur les accréditations par son conseiller juridique. Nous avons l'impression qu'il s'agit d'une chasse aux sorcières dirigée contre notre Association.*
- 5.2 *Nous comprenons que notre définition du statut de membres telle que contenue dans l'article 10 de notre règlement général soit imprécise et puisse porter à confusion.*
- 5.3 *Sur une proposition d'Eléna Cocco,*
  - 5.3.1 *La section « Règlement général » de notre site internet (citsmr.org) sera temporairement désactivée afin de nous permettre de mieux définir la qualité de*

membres de l'Association.

5.3.2 Nous procéderons à une refonte de l'article 10 de notre règlement général en éliminant les catégories de Membres de droit et Membres inscrits et en définissant plus largement ce que sont les membres de l'Association.

5.3.3 Nous demanderons à nos abonnés de compléter un formulaire de demande d'adhésion à l'Association. (Eléna se chargera de le produire)

5.3.4 Nous enverrons à la Municipalité une lettre dans laquelle nous expliquerons notre conception de l'adhésion à l'Association et aviserons de notre décision de modifier l'article 10 de notre règlement général afin d'éliminer les sources de malentendus.

5.3.5 Nous demanderons à consulter les questions posées au conseiller juridique dans ce dossier et les réponses qu'il aura fournies.

5.3.6 Michel Pichet joindra au prochain compte-rendu d'assemblée publique du conseil municipal une demande aux abonnés de bien vouloir compléter et retourner le formulaire de demande d'adhésion préparé à cet effet.

## 6 *Projet de développement immobilier de la Municipalité.*

6.1 Chantale Gamache incite tous les membres à compléter le sondage Doodle pour s'inscrire à la rencontre citoyenne organisée par la responsable de la page «Défense des intérêts des Saint-Marcois » afin d'échanger sur les actions à entreprendre pour amener le conseil municipal à adopter une attitude responsable et progressiste dans le projet du développement immobilier.

6.2 Nous évoquons la possibilité d'écrire une lettre ouverte dans l'Oeil régional au sujet du manque de vision de notre conseil municipal dans le dossier du développement immobilier.

6.3 On envisage aussi la publication d'un article pour le site internet municipal.